

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Monsieur BLANC, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame SONNERY à Monsieur GUEUR
Madame KREUTER CHADENAS à Madame FALCON
Madame BOULIN-BARDET à Monsieur de BOISSIEU

Le quorum est atteint.

Monsieur BROYER est désigné secrétaire de séance.

2026.03.40

**COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) – DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)
Nomenclature : 8.2. Action Sociale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023.03.09 du 23 juin 2023 relative à l'adhésion de la commune d'Ambérieu en Bugey, au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Considérant que la collectivité d'Ambérieu en Bugey est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1^{er} septembre 2023.

Considérant que l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS mentionne que chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Considérant que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux est donc de six ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE DÉSIGNER Monsieur Daniel GUEUR**, Maire-Adjoint en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la tranquillité publique, en qualité de délégué élu, notamment pour représenter la Ville d'Ambérieu en Bugey au sein du CNAS ;
2. **DE FAIRE** procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la Ville d'Ambérieu en Bugey au sein du CNAS ;
3. **DE DÉSIGNER** un correspondant (et éventuellement des suppléants nommés par arrêté) parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

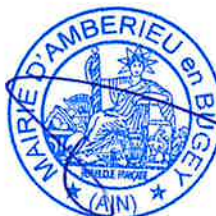
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 10 AVR. 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe BROYER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Broyer', is written over the text of the secretary's name.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260408-DEL_2026_03_40-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026_2